

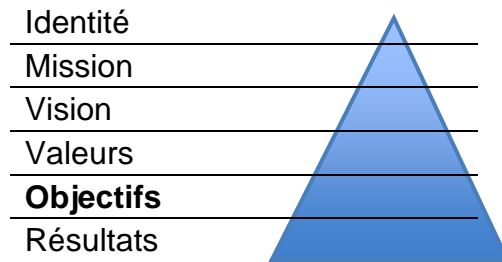
Rapport n°2 du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal relatif au programme de législature 2012-2016

En bref : Le programme de législature est destiné tant au Synode qu'au Conseil synodal lui-même. Il vise à annoncer ce que ce dernier se propose de réaliser au cours de la législature.

1. Le cadre

Le programme de législature constitue une traduction en objectifs de la mission de l'EREN et tient compte des valeurs que cette dernière défend, selon la hiérarchie suivante :



L'identité et la mission de l'EREN sont définies par les premiers articles de sa Constitution. Si l'on veut résumer l'identité en quelques mots-clés, on retiendra :

Eglise, chrétienne (partenaire des autres chrétiens), réformée (partenaires des protestants), évangélique (fondée sur une Ecriture), intégrée dans le pays de Neuchâtel, reconnue d'intérêt public par l'Etat, formée de membres qui se déclarent chrétiens, réformés, évangéliques.

L'identité protestante est :

- une approche d'interprétation critique des textes fondateurs et de la vie ;
- l'ouverture à une spiritualité ;
- l'exigence du pluralisme théologique ;
- la conviction que l'Evangile soutient hommes et femmes pour la vie ;
- L'Evangile constitue une formation à la vie.

La mission se décline dans le slogan que le Synode a arrêté en décembre 2005 :

Célébrer et témoigner de l'Evangile en paroles et en actes,
au service de toutes et de tous, en partenariat avec les autres Eglises.

La vision se base sur les deux sessions synodales de juin et août 2011, ainsi que sur la journée synodale du 2 avril 2011, qui ont permis de dégager des éléments parties intégrantes de la conviction que l'EREN doit et peut dessiner elle-même son avenir, dont les mots-clés se déclinent ainsi :

- Dessiner une Eglise plus dense ;
- Equilibrer vie communautaire et rôle d'intérêt public ;
- Recentrer la vie communautaire, gagner en vivacité et en visibilité ;
- Clarifier et simplifier l'organisation, s'interroger sur la forme parlementaire ;
- Préparer l'EREN à fonctionner avec un budget de 7,5 millions ;

- Dynamiser la répartition des forces de travail ;
- Renforcer la communication.

Les valeurs peuvent être synthétisées ainsi :

- Solidarité et responsabilité ;
- Esprit (auto)critique et audace ;
- Ecoute et créativité ;
- Fierté et respect.

Le programme de législature 2008 – 2012 reposait sur trois axes qui constituent également des valeurs :

- Une Eglise participative et novatrice ;
- Une Eglise ouverte et solidaire ;
- Une Eglise équilibrée financièrement.

2. L'environnement

L'EREN s'inscrit dans un environnement et tient à apporter une contribution qui en rend compte. Elle est reliée à différents acteurs de la société (ses partenaires, ses contributeurs, ses fournisseurs, ses clients, ses concurrents, l'opinion publique, la politique, la culture, l'économie, les médias, le droit, etc.) dont les types de relations peuvent être groupés en trois flux : les services, les finances, l'information.

3. La structure du programme de législature

Si le programme précédent suivait les trois axes mentionnés ci-dessus, le programme actuel se base sur des engagements dans quatre domaines :

- Les finances ;
- L'innovation ;
- Les services ;
- Les processus.

Dans chacun de ces domaines, le Conseil synodal a arrêté un objectif général (ce que l'on souhaite réaliser), qui est ensuite mis en œuvre en objectifs spécifiques, opérationnels (qui devraient être réalisés).

Exemple : Finances

- **Objectif général** : L'EREN trouve les moyens qui lui permettent d'exercer sa mission ;
- **Objectif spécifique** : L'exercice comptable reste équilibré ;
- **Mesure** : Redimensionner le tableau des postes dès 2014.

4. Conclusion

Pour réaliser sa mission l'EREN est convaincue qu'il n'y a de témoignage évangélique qu'à travers une action consciente et concertée, dans un cadre respectueux, avec des acteurs compétents et motivés et pour cela, elle met en place des mesures visant à valoriser le travail des professionnels et des bénévoles, en leur offrant la possibilité, s'ils le souhaitent, de se former toujours mieux.

Pour que l'EREN puisse offrir des services accessibles à tous, elle doit disposer de personnes compétentes, bien organisées et motivées. Notre Eglise portera son effort sur un recentrement de la vie communautaire et une contribution à l'intérêt général.

L'EREN doit s'inscrire dans un mouvement dynamique, de remise en question (semper reformanda), fait d'écoute de nos contemporains et de réponses spécifiques et adéquates aux attentes identifiées

de la société et de ses membres, en particulier dans le domaine de la vie spirituelle et de la vie sociale.

Convaincue qu'elle n'est pas seule au monde et qu'elle doit créer des liens denses et construits, l'EREN s'applique à travailler avec les acteurs ecclésiaux, religieux et civils. Elle a besoin et se munit des outils modernes lui permettant de créer, entretenir et maintenir ces liens, tous au service de sa mission.

Résolution

Le Synode prend acte du programme de législature 2012 – 2016 joint à ce rapport.

